

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN
Tél. 03 88 47 90 60
Fax 03 88 47 90 61
E-mail : mairie@dachstein.fr

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AOÛT 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf août à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de DACHSTEIN, convoqué par lettre du 14 août 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon MOCKERS, Maire.

Présents : Béatrice MUNCH, Jean-Baptiste BIBERIAN, Nicole VIVIEN, Bertrand BOMO, Rocco NAPOLI, Vincent MARTIN, Patrice CLEDAT, Véronique JULET, Laetitia DELMULLE, Evelyne GRAUFFEL, Edith BENTZ, Olivier BILLON, Nathalie MARTIN, Olivier WILT, Martine ACHER,

Absents excusés Théophile GILLMANN procuration à Olivier WILT
Sylvie KRAUTH procuration à Edith BENTZ,
Laurent RAUGEL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2014

A l'unanimité des voix le Conseil Municipal approuve le procès-verbal des délibérations prises en séance du 20 juin 2014.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil désigne :
Monsieur Patrice CLEDAT, secrétaire de séance
Monsieur Clément MOUSSAY, secrétaire administratif

14-031 : COOPERATION INTERCOMMUNALE – SIVOM DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS : MODIFICATIONS DES CONDITIONS DE COMPOSITIONS – EXTENSION DES COMPÉTENCES – MODIFICATIONS STATUTAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les statuts du SIVOM, ratifiés par arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2013 ;

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 19 août 2014

I. CONCERNANT LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE COMPOSITION

VU la délibération N° 60-2012 du 15 mai 2013 du Conseil Municipal de la Commune de DORLISHEIM, demandant son retrait du SIVOM ;

VU la délibération N° 13-17 du Comité Directeur du SIVOM, en date du 03 octobre 2013, acceptant le retrait de la Commune de DORLISHEIM ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-19 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

ACCEPTE le retrait de la Commune de DORLISHEIM du SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,

II. CONCERNANT L'EXTENSION DE COMPÉTENCES

VU la délibération N° 13-18 du Comité Directeur du SIVOM, en date du 03 octobre 2013, décidant d'étendre ses compétences en vue de l'habiliter à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

ACCEPTE de doter le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs de la compétence intitulée :

« habilitation à conventionner, dans le cadre de ses compétences, avec des Communes non membres, selon les modalités de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

III. CONCERNANT LES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM

CONSIDERANT que les paragraphes I et II de la présente délibération constituent une modification statutaire importante du SIVOM ;

VU la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la Coopération Intercommunale ;

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 19 août 2014

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-17 et L.5211-20 ;
- VU** la délibération N° 13-19 du Comité-Directeur du SIVOM, en date du 03 octobre 2013, adoptant de nouveaux statuts ;
- VU** dans ce contexte, la rédaction de ces statuts intégrant les modifications susvisées ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,

ADOpte les **NOUVEAUX STATUTS du SIVOM**, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération

14-032 : NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES – CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES NOUVELLES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'**organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires** ;
- CONSIDERANT** que pour répondre à la réorganisation qu'impliquent les nouveaux rythmes scolaires, la Commune de DACHSTEIN met en place des nouvelles activités périscolaires ;
- CONSIDERANT** que pour la mise en place de ses activités, la Commune de DACHSTEIN souhaite nouer un partenariat avec l'Association 1,2,3 Soleil ;

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention de partenariat entre la Commune de DACHSTEIN et l'Association 1, 2, 3 Soleil, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

14-033 : CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE LA CANTINE - GARDERIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSIDERANT** la Commune de DACHSTEIN ne possède pas de structure périscolaire propre ;
- CONSIDERANT** que l'Association 1, 2, 3 Soleil organise une cantine-garderie pour les enfants du groupe scolaire François J'Espère ;

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal Séance du 19 août 2014

CONSIDERANT que pour le bon déroulement de cette activité, la Commune de DACHSTEIN souhaite nouer un partenariat avec l'Association 1, 2, 3 Soleil ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention de partenariat entre la Commune de DACHSTEIN et l'Association 1, 2, 3 Soleil, dont le projet est annexé à la présente délibération, ainsi que tous les documents y afférents.

14-034 : RÉTROCESSION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS ET DES ÉQUIPEMENTS COMMUNS DES VILLAS VILLANDRY A DACHSTEIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** le Code de l'Urbanisme ;
- VU** le permis de construire n°PC 067080007R0009 accordé le 7 novembre 2007 ;
- VU** le transfert de permis de construire n°PC 67080007R0009T1 en date du 14 mars 2008 ;
- VU** le transfert de permis de construire n°PC 67080007R0009T2 en date du 25 août 2008 ;
- VU** le permis de construire modificatif n°PC 067080007R0009M1 accordé le 28 octobre 2008 ;
- VU** la demande présentée le 6 mai 2014 par la SCI La Remise , 10 rue des Hérons, ENTZHEIM en vue de la rétrocession de la voirie, des espaces verts et des équipements communs à la Commune de DACHSTEIN

CONSIDERANT que les travaux ont été réalisés dans les règles de l'art ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

ACCEPTE que les parcelles formant la voie de desserte et les espaces verts désignées ci-dessous soient rétrocédées à la Commune de DACHSTEIN dans le domaine privé :

Section 24 n°398 « GRUBE » 0 a 41 ca
Section 24 n°437 « GRUBE » 17 a 99 ca
Section 24 n°438 « GRUBE » 9 a 38 ca
Section 24 n°439 « GRUBE » 39 a 70 ca
Section 24 n°440 « GRUBE » 6 a 32 ca

DIT que la rétrocession sera gratuite

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 19 août 2014

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de rétrocession, qui sera rédigé par Maître HITIER, notaire à Molsheim, au nom de la Commune ainsi que tout document s'y rapportant ;

ASSURE le règlement des frais d'acte par leur imputation au C/2112 Terrains de voirie du Budget Primitif 2014.

14-035: DÉTERMINATION DES TARIFS DE LOCATION DES CABANONS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les demandes de mise à disposition des cabanons municipaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité de déterminer un tarif de location des cabanons municipaux ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE de fixer le tarif de location des cabanons municipaux de la façon suivante :

Dépôt d'une caution de 500 euros
50 euros par week-end (vendredi à lundi)
100 euros par semaine (lundi à lundi)
15 euros par jour supplémentaire

14-036: DÉTERMINATION DES TARIFS DE LOCATIONS DES INSTALLATIONS DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la délibération n°56/08 en date du 16 décembre 2008 fixant le tarif de location de la salle sportive du Complexe Sportif et Culturel de DACHSTEIN

VU la délibération n°05/12 en date du 12 mars 2012 fixant le tarif de location de la salle festive du Complexe Sportif et Culturel de DACHSTEIN

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le tarif de location des installations du Complexe Sportif et Culturel de DACHSTEIN,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE de fixer le tarif de location des installations du Complexe Sportif et Culturel de la façon suivante à compter du 1^{er} septembre 2014:

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 19 août 2014

DACHSTEIN - tarifs location salle polyvalente					
Locaux	Autochtone	Associations et privés extérieurs	Entreprises	Association	
				non lucratif	à but lucratif
Salle polyvalente (tarifs journaliers & prestations particulières)					
1/3 de salle	200 €	400 €	740 €	Gratuit	Forfait de 200 Euros (tout compris)
2/3 de salle	300 €	600 €	950 €		
Grande salle	400 €	800 €	1 060 €		
Supplément bar	70 €	70 €	70 €	-	
Régie					
Eclairage scénique	-	-	-	Gratuit	
Sonorisation	50 €	50 €	50 €	Gratuit	-
Table mixage	200 €	200 €	200 €	200 €	
Rétroprojecteur écran+ appareil	100 €	100 €	100 €	100 €	
Cuisine					
Cuisine	100 €	100 €	100 €	Gratuit	Gratuit
Bar (tarifs journaliers & prestations particulières)					
Bar seul	200 €	0 €	500 €	Gratuit	70 Euros
Bar (enterrement)	70 €	0 €	0 €	-	
Tireuse bière	15 €	0 €	15 €	-	
Nettoyage (tarifs des prestations)					
Sanitaire - accueil	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Cuisine	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €

DACHSTEIN - tarifs équipements sportifs			
Salle de sports, salle festive, terrain de football (tarifs horaires ou journaliers & prestations)			
Locaux	Associations dachsteinoises	Associations extérieures	Entreprises
Entraînement			
Accès salle/terrain	Gratuit	15 € / heure	20 € / heure
Compétition <i>Salle/terrain + 2 vestiaires</i>			
1/2 journée	Gratuit	150 €	200 €
Journée	Gratuit	250 €	350 €
Week-end	Gratuit	400 €	600 €
Salle/terrain + bar	Gratuit	+ 70 € / jour	+ 70 € / jour
Equipement			
Sonorisation	Gratuit	30 €	50 €
Nettoyage (tarifs des prestations)			
Vestiaires + toilettes	50 €	100 €	100 €

COMMUNE DE DACHSTEIN

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 19 août 2014

14-037 : ALLOCATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANIMATION VILLAGEOISE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la demande présentée le 08 août 2014 par l'Association Animation Villageoise tendant à obtenir une participation financière de la commune au titre des frais engagés pour l'assurance de l'association ;

**Après que Mme VIVIEN ait quitté la salle de séance,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents,**

DECIDE de contribuer financièrement à cette dépense en allouant une subvention à l'Association Animation Villageoise d'un montant de 717.53 euros

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574 Subventions, rubrique " subvention aux associations "

Sous le point « Communications », le Maire rend compte au Conseil Municipal, en application des dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions prises en vertu de la délégation de certaines attributions qui lui a été consentie par délibération du 31 mars 2008 ;

Décision de renoncer à l'usage du droit de préemption à l'occasion de la vente des biens immobiliers suivants :

Parcelle cadastrée Section 2 N° 47 86 rue du Balai
Parcelle cadastrée Section 25 N° 294 55 rue Principale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.